



N°24
11 février 2016

Bulletin diffusé à plus de
1100 destinataires

En direct avec le Conseil Communautaire du 11 février 2016

Conseil communautaire avec peu de décisions

Jeudi 11 janvier 2016 : bref conseil communautaire de la CAMVAL, 10 rapports à l'ordre du jour et 4 points d'information. Deux rapports ont donné lieu à débat :
Rapport N°4 - Stratégie de développement économique 2016/2020
Rapport N°9 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2016
Voir nos principales prises de position ci-dessous.

Parmi les 4 points d'information donnés en fin de conseil communautaires deux sont très importants et animeront nos débats dans les mois qui viennent.

- **Point sur le SDCI** – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. La Commission présidée par le préfet (CDCI) s'est réunie le 1er février. Notre fusion avec la CC de Mâconnais Beaujolais a été validée. La commission n'a évoqué aucune autre extension de la CAMVAL vers son bassin de vie.

Stéphane Guiguet a souhaité revenir sur cette CDCI à l'occasion de ce point d'information mais le président lui a refusé la parole. Voir ci-dessous l'intervention qu'il souhaitait faire.

- **Point sur le SCOT** – Schéma de Cohérence Territoriale. Le préfet a demandé aux président des 7 communautés de communes concernées de désigner leurs délégués au sein du syndicat mixte porteur de ce SCOT qui aura 80 délégués :

CAMVAL : 40 délégués, CC Mâconnais-Beaujolais : 11 délégués , CC du Clunisois : 9 délégués,

CC du tournugeois : 8 délégués , CC du Mâconnais-Val de Saône (Lugny) : 5 délégués , CC Matour : 4 délégués et CC Mâconnais-Charollais (Tramayes) : 3 délégués.

Pour la CAMVAL, l'élection de nos 40 délégués aura lieu le 7 avril.

■ **Nos principales prises de position:**

Rapport 4 - Stratégie de développement économique 2016/2020

Présentation fleuve de Christine Robin. 50 minutes d'idées générales qui recueillent l'accord de principe de tous : « Guider notre territoire vers l'excellence environnementale, et numérique ». La délibération annonce un plan d'actions.

- **Eve Comtet-Sorabella** rappelle que l'objectif prioritaire du développement économique doit être l'emploi. Elle souhaite des engagements plus forts en matière d'objectif. Il n'est pas opportun de vouloir capter des entreprises installées ailleurs. Il s'agit bien de créer des nouveaux sites de production en soutenant des expérimentations sur les filières innovantes répondant à des besoins réels sources de développement économique utile.

Là où vous engagez le soutien à la seule filière vitivinicole et à la vigne de demain, je préfère le soutien à la vigne d'aujourd'hui qui s'engage sur la voie de la production biologique et l'encouragement des autres acteurs agricoles à prendre ce virage.

- **Stéphane Guiguet** est d'accord avec les objectifs. Il présente l'action de la région, chef de file en matière de développement économique dont le fer de lance est le couple Région + Intercommunalités. Il regrette qu'à l'inverse des autres territoires dont les agences de développement se renforcent, la complexité et le morcellement gagnent en Mâconnais avec la fin de l'ADEMVAL et un territoire d'intercommunalité qui, malgré la loi NOTRe, restera très en deçà du bassin de vie.
- **Patrick Monin** approuve le diagnostic et l'engagement pour la viticulture.
- **Catherine N'Diaye** demande que soit fait un bilan des actions en terme d'installations d'entreprises et d'emplois.

Rapport 6 - Avancement du schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et de ses communes membres

Gérard Guillet revient sur les propositions de nouvelles mutualisations formulées par les communes et demande si il y a un début de prise en compte : chiffrage, projet de nouvelles mutualisation attendues,...

Claude Patard répond que le schéma de mutualisation a été finalisé en décembre. La réflexion n'a pas avancé depuis décembre. Affaire à suivre.

Rapport 7 et 8 Fonds de concours aux communes

242 140 € sont attribués par la CAMVAL à 7 communes membres

Rapport 9 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2016

Ce rapport détaillé est présenté par Dominique Deynoux, vice président aux finances.

Il s'articule en 6 chapitres :

1. La stratégie financière de l'État et ses conséquences pour la CAMVAL
2. Le nouveau périmètre et les nouvelles compétences à venir
3. La situation financière de la CAMVAL
4. Point sur le projet d'agglomération 2014-2020
5. La perspective de budget 2016
6. L'état de la dette

- **Eve Comtet-Sorabella** demande qu'on investisse dans l'habitat et que les tarifs, notamment ceux du conservatoire, n'augmentent pas de 2% alors qu'on a déjà mis les familles à contribution pour les cartes d'accès aux locaux du conservatoire.

- **Dominique Jobard** demande une baisse de la TEOM de 0,48%. L'équilibre de la fonction collecte et traitement des ordures ménagères le permet. Ce la marquerait la volonté de la CAMVAL d'encourager nos concitoyens à trier les déchets et limiter ainsi les coûts de traitement.

Réponse : Non ce serait démagogique !

- **Maurice Plassard** revient sur la hausse de 2% des tarifs du conservatoire et des piscines. Il estime que c'est une habitude à chaque budget pénalisant les ménages alors que l'inflation est à 0,5%.

Réponse : Non ce serait démagogique !

- **Patrick Monin** interroge sur le mode de gestion des services eau et assainissement lorsqu'ils seront transférés à la CAMVAL : Régie ou Délégation de Service Public.

Réponse : C'est trop tôt : le transfert de ces services à la CAMVAL se fera en 2020.

Point d'information sur le SDCI - Intervention que Stéphane Guiguet n'a pas pu faire le président lui ayant refusé la parole

Le 1^{er} février, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie à Mâcon. A l'ordre du jour, la fusion de plusieurs intercommunalités (Paray et Digoin ; Beuvray Val d'Arroux et Grand Autunois Morvan).

A chaque fois des maires et des élus se sont exprimés pour défendre leur vision du territoire et pour faire vivre le débat.

Quand le dossier de la communauté d'agglomération de Beaune est arrivé sur la table, plusieurs élus du Grand Chalon et notamment le président Martin sont intervenus logiquement puisque concernés par le sujet.

Quelle énorme surprise au moment où la fusion CAMVAL/CCMB a été abordée : ni le Président de la CAMVAL, ni le maire de la ville centre n'ont pris la parole pour défendre notre bassin de vie !

Comment interpréter ce silence ?

Pour information, se sont exprimés : le maire de St Albain (Marc Dumont), le conseiller départemental (André Peulet), le député de la circonscription (Thomas Thévenoud) et le vice-président du conseil régional (Stéphane Guiguet).

Merci aux lecteurs de notre bulletin.

Rendez-vous au prochain conseil communautaire : **Judi 7 avril 2016 à 18h30**

Salle du Pavillon – Rue de l'Héritan – Mâcon

Les séances sont publiques

La CAMVAL regroupe 26 communes [*] et 65.000 habitants. Elle est dirigée par un Conseil Communautaire de 63 membres.

Pour les communes de plus de 1000 habitants ces conseillers ont été fléchés sur les bulletins de vote lors de l'élection des 23 et 30 mars 2014.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseiller communautaire est le maire de la commune.

[*] Azé, Berzé la Ville, Bussièrès, Charbonnières, Charnay, Chevagny lès Chevrières, Davayé, Fuissé, Hurignay, Igé, Laizé, La Roche Vineuse, La Salle, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Vergisson, Verzé